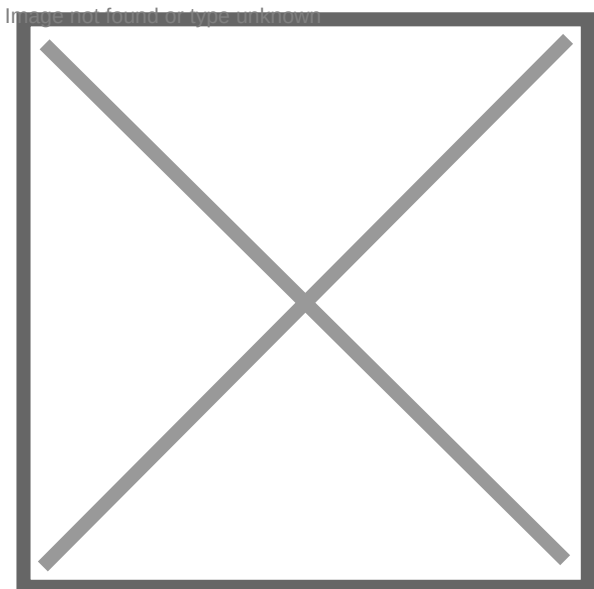




Bip pour le portail du parking

Par **Laurent_92**, le **10/04/2013** à **13:16**

Bonjour,
Je suis fonctionnaire, je viens en voiture au travail, et mon bip pour ouvrir le portail ne fonctionne plus, les piles ayant 5 ans.
Mon employeur refuse de me changer les piles, et me demande d'en acheter moi-même. Est-ce légal de payer pour aller travailler ?
Merci d'avance,
Laurent

Par **amajuris**, le **10/04/2013** à **13:25**

bjr,
à priori c'est à votre employeur de remplacer les piles.
quand pensent vos collègues qui ont du avoir le même problème.
par contre si vous ne voulez pas changer les piles vous vous garez à l'extérieur à moins que l'employeur ait une obligation de vous fournir une place de parking figurant dans votre contrat de travail.
rien ne vous oblige à utiliser votre véhicule pour venir au travail.
cdt

Par **Laurent_92**, le **10/04/2013** à **14:46**

Mes collègues sont surpris, comme moi. Même si ce n'est pas grand-chose, sur le principe, il nous paraît surréaliste de payer pour quelque chose qui appartient à la société, que ce soit le parking ou le bip.
Nous n'avons aucun contrat de location, d'usage, rien. Comprenez bien que ce n'est pas la dépense, sûrement mineure, qui nous dérange, mais le fait de devoir changer les piles d'un objet qui ne nous appartient pas, sous aucune forme que ce soit.

Par **moisse**, le **10/04/2013** à **17:02**

La réponse vous a été donnée : aucune obligation de vous fournir un emplacement de stationnement.
Pas de pile = pas de stationnement.
Sauf à prouver que vous faites l'objet d'une mesure discriminatoire, là c'est autre chose.